



Traité Kiddouchine

Michna 9 - Chapitre 2

ב,ט המקדש בעורלה, ובכלאי הכרם, ובשור הנסקל, ובעגלה
ערופה, ובציפורי מצורע, בשיער נזיר, ובפטר חמור, ובבשר
בחלב, ובחולין שנשחטו בעזרה--אינה מקודשת; מכרן, וקידש
בדמיהן--הרי זו מקודשת.

Si quelqu'un se consacre une femme avec de la 'Orla ou les Kilayim du vignoble ou un bœuf qui sera lapidé ou une génisse dont la nuque sera rompue ou des oiseaux d'un lépreux ou une chevelure d'un Nazir ou un premier-né d'un âne ou de la viande dans du lait ou des bêtes profanes sacrifiées dans le parvis du Temple, elle n'est pas consacrée comme épouse. S'il a vendu l'un de ces objets et a consacré la femme avec la valeur correspondante, elle est consacrée.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions